

COMPTE RENDU
de la réunion du Conseil Municipal de la commune de Saint-Léon
Séance du 09/10/2018 à 18 heures 30
(articles L-7 et R.121-9 du Code des Communes)

L'an deux mille dix-huit le 9 octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Léon s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil Municipal en Mairie, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur LANDET Jean-Claude, Maire de la commune.

Date de la convocation : 02/10/2018

Membres en exercice : 15

Membres présents à la séance : 10 /15

LANDET JC, PEZ A, POUNT BISET P, GERS H, MARRASSE N, ESCACH M, TAHAR M, MAZAS C, MORIN B, DERS JJ

Excusés : GONCALVES M

Procurations Conseil Municipal:

CASES F → MAZAS C
CAZAUX G → PEZ A
COLOMBIES D → POUNT BISET P
POKROPEK C → MORIN B

Monsieur le Maire ouvre la séance en excusant les conseillers empêchés et demande à l'assemblée de procéder à la désignation du secrétaire de séance.

Secrétaire de séance : DERS JJ

Pour 11 voix : LANDET JC, PEZ A, POUNT BISET P, GERS H, MARRASSE N, ESCACH M, TAHAR M, MORIN B, CAZAUX G, COLOMBIES D, POKROPEK C

Abs 2 voix : MAZAS C, CASES F

Monsieur le Maire propose un additif au conseil municipal :

Pour 12 voix : LANDET JC, PEZ A, POUNT BISET P, GERS H, MARRASSE N, ESCACH M, TAHAR M, MORIN B, DERS JJ, CAZAUX G, COLOMBIES D, POKROPEK C

Abs 2 voix : MAZAS C, CASES F

Approbation du compte rendu de la séance du 10/07/2018 :

Pour 12 voix : LANDET JC, PEZ A, POUNT BISET P, GERS H, MARRASSE N, ESCACH M, TAHAR M, MORIN B, DERS JJ, CAZAUX G, COLOMBIES D, POKROPEK C

Abs 2 voix : MAZAS C, CASES F

Le compte rendu du conseil municipal de la séance du 10/07/2018 est approuvé.

Approbation du compte rendu de la séance du 09/08/2018 :

Pour 12 voix : LANDET JC, PEZ A, POUNT BISET P, GERS H, MARRASSE N, ESCACH M, TAHAR M, MORIN B, DERS JJ, CAZAUX G, COLOMBIÉS D, POKROPEK C

Abs 2 voix : MAZAS C, CASES F

Le compte rendu du conseil municipal de la séance du 09/08/2018 est approuvé.

1/ Dégâts d'orage :

Suite aux orages du 16 & 20 juillet, les travaux de réparation des voiries ont été chiffrés à :

- VC 4 du Villa : 410.00 euros
- VC 5 LA Trote : 1 750 euros,
- VC 8 de la Miejanne : 410.00 euros,
- VC 9 du Moulin : 864.00 euros,
- VC 13 du Pradel : 4 730.00 euros,
- VC 22 de Cambes : 1 900.00 euros,
- VC 23 du Farail : 290.00 euros
- VC 44 de Bés : 2 500.00 euros

La participation financière de la commune a été fixée à 2 576.89 euros sur montant total des travaux de 12 494.00 euros HT

Pour 14 voix : LANDET JC, PEZ A, POUNT BISET P, GERS H, MARRASSE N, ESCACH M, TAHAR M, MORIN B, DERS JJ, CAZAUX G, COLOMBIÉS D, POKROPEK C, MAZAS C, CASES F

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

2/ Désignation d'un membre suppléant à la CLECT

Considérant la décision d'installation d'un membre suppléant par commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférés (CLECT) de la communauté de communes des Terres du Lauragais, du conseil communautaire du 24/09/2018, il convient de procéder à la désignation d'un membre suppléant pour la commune.

Mr POUNT BISET est proposé comme candidat.

Pour 14 voix : LANDET JC, PEZ A, POUNT BISET P, GERS H, MARRASSE N, ESCACH M, TAHAR M, MORIN B, DERS JJ, CAZAUX G, COLOMBIÉS D, POKROPEK C, MAZAS C, CASES F

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

3/ Gestion du pool routier :

La gestion du pool routier est actuellement réalisée commune par commune (51 000 euros HT sur 4 ans). La communauté de communes des Terres du Lauragais propose une gestion du pool routier mode pot commune par l'intercommunalité, et non plus commune par commune, pour une meilleure adéquation des moyens et des besoins alloués à la voirie.

Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, qui subventionne à hauteur de 58 % ces travaux, demande l'accord de l'ensemble des communes pour ce mode de gestion.

Pour 14 voix : LANDET JC, PEZ A, POUNT BISET P, GERS H, MARRASSE N, ESCACH M, TAHAR M, MORIN B, DERS JJ, CAZAUX G, COLOMBIES D, POKROPEK C, MAZAS C, CASES F

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

4/ Convention de mise à disposition d'un service commun d'urbanisme

Monsieur le Maire informe de Conseil Municipal, qu'en date du 24/09/2018, le Conseil communautaire des Terres du Lauragais a autorisé Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition d'un service commun pour l'instruction des actes d'urbanisme.

Pour 12 voix : LANDET JC, PEZ A, POUNT BISET P, GERS H, MARRASSE N, ESCACH M, TAHAR M, MORIN B, DERS JJ, CAZAUX G, COLOMBIES D, POKROPEK C

Abs 2 voix : MAZAS C, CASES F

Cette délibération est approuvée.

5/ Agence Postale : convention LA POSTE/COMMUNE

La poste propose une convention avec la commune, pour l'organisation de l'agence postale communale, à compter du 22/05/2018 et pour une durée de 9 ans.

Cette convention définit à partir de cette date, les conditions dans lesquelles les services de la Poste définis dans l'article 2, sont proposés dans le cadre de l'agence postale communale située sur le territoire de la commune de Saint-Léon fonctionnellement rattachée au bureau central d'Auterive.

Pour 14 voix : LANDET JC, PEZ A, POUNT BISET P, GERS H, MARRASSE N, ESCACH M, TAHAR M, MORIN B, DERS JJ, CAZAUX G, COLOMBIES D, POKROPEK C, MAZAS C, CASES F

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

6/ ADDITIF

1/ Approbation des statuts de la communauté de communes de Terres du Lauragais

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux l'article 68 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République qui précise que les EPCI existants à la date de la publication de la loi doivent se mettre en conformité avec les nouvelles compétences selon la procédure définie aux articles L.5211-17 et L.5211-20 du code général des collectivités territoriales avant le 1^{er} janvier 2017.

Il propose d'approuver la délibération du conseil communautaire n°DL2018-207 en date du 24 septembre 2018 relative à la mise en conformité des statuts de la communauté de communes des Terres du Lauragais ainsi que les statuts modifiés annexés à ladite délibération.

Pour 12 voix : LANDET JC, PEZ A, POUNT BISET P, GERS H, MARRASSE N, ESCACH M, TAHAR M, MORIN B, DERS JJ, CAZAUX G, COLOMBIES D, POKROPEK C

Abs 2 voix : MAZAS C, CASES F

Cette délibération est approuvée.

6/ Questions diverses

1/ Travaux :

- Rénovation de la zinguerie de l'église de St-Léon, semaine 42,
- Réalisation de 2 plateaux ralentisseurs aux entrées du bourg, semaine 43,
- Pose d'un compteur électrique forain et fête locale, semaine 44,
- Enfouissement du réseau électrique et télécom dans le centre de bourg, 2^{ème} trimestre 2019.
- Peinture portes et fenêtres de la mairie, semaine 44,

Mr MAZAS → demande de faire un courrier à Mtre Souyris pour la cession des 6 chemins privés de la commune pour signature avant le 30/11/2018.

2/ Fermeture de la trésorerie de Nailloux

La trésorerie de Nailloux fermera au 31/12/2018.

Mme ESCACH → projet de classe transplantée, RDV avec Mme Duclos, Directrice du Groupe scolaire le 13/11/2018,

Il est proposé, pour le 11 novembre, d'organiser un vin d'honneur au foyer rural.

Le chauffeur de bus de ramassage scolaire rencontre un problème de circulation (impossibilité de manoeuvrer à cause des véhicules en stationnement) il est proposé d'interdire le stationnement – **en partie** - rue de l'Eglise et rue de la Bascule.

Mr MAZAS → demande où en est le projet de PLU n'ayant pu assister au dernier conseil municipal du 10/07 ?

Mr le Maire : le nouveau PADD sera présenté au conseil municipal deuxième quinzaine de novembre, débat sur le PADD fin novembre avec présentation générale du Cabinet PAYSAGES et présentation publique début 2019.

Mr MAZAS → Quid de l'antenne de téléphonie FREE ? Mr le Maire indique, que malgré le refus de la commune, la DDT a accordé le permis de construire.

La séance est levée à 19h.

Le Secrétaire de séance,



Le Maire



LANDET Jean Claude